



## CLUB PHOTO D'CLICS

Nom : ..... Prénom : ..... Né(e) le : ..... M / F (\*\*)

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Mail : .....

☎ domicile : ..... ☎ mobile : .....

(\*\*) Masculin/Féminin - Rayer la mention inutile

(\*) : L'inscription n'est définitive qu'après l'accord du responsable d'activité et le règlement total de l'adhésion et de la cotisation.

<b>Jour d'activité</b>	<b>Horaires</b>	<b>Durée</b>	<b>Lieu</b>
Le mercredi selon calendrier fourni par l'animatrice bénévole, séances en présentiel ou en semi-distanciel selon les dates.	19h30-21h30	2h00	Maison de l'ASV

**Possibilité d'avoir une clé pour les plus de 18 ans après formation au matériel (pour libre accès au studio) contre une caution de 50 €**

### TARIFS – Cotisation ANNUELLE

<b>A REGLER</b>	<b>Règlement :</b>
Adhésion annuelle <b>adulte</b> .....20 €	En espèces <input type="checkbox"/>
Ou adhésion annuelle – de <b>16 ans</b> .....11 €	Chèque à l'ordre de l'ASV <input type="checkbox"/>
Supplément hors Villebon.....20 €	Chèque vacances ANCV <input type="checkbox"/>
Cotisation annuelle <b>adulte</b> .....62 €	Règlement possible en 4 chèques maximum (avec chiffres ronds sans centime), le premier intégrant l'adhésion à l'ASV et le supplément hors Villebon pour les non villebonnais.
Ou cotisation annuelle – de <b>16 ans</b> .....39 €	
TOTAL..... €	
-----	
Adhésion à la FPF (facultatif) > 25ans.....42 €	
Adhésion à la FPF (facultatif) 18-25ans.....21 €	
Tarifs FPF à confirmer à la rentrée	
En cas d'adhésion à la FPF, merci de faire un chèque séparé à l'ordre de la FPF à remettre à votre bénévole responsable.	

**Animatrice bénévole : Dominique LOISON 06 16 86 41 04**

**Reprise de l'activité : Mercredi 23 septembre 2026**

Informatique et libertés : Le droit d'accès et de rectification des données vous concernant dans notre fichier informatisé (déclaré auprès de la CNIL) peut s'exercer auprès du secrétariat. Ces données sont réservées à l'usage exclusif de la gestion de l'ASV.

**Droit à l'image** : J'accepte que les photos prises lors de l'exercice de cette activité soient utilisées sur le site Internet ou dans les documents de l'ASV destinés au public